



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/080

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur LICITRA Emanuele**, domiciliée **rue Commune 18 à 6230 Obaix**.

Le terrain concerné est situé **rue Ferrer 2+ à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section B n° 402N3**.

Le projet consiste en **l'extension d'un garage**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A1. Aire des constructions en ordre continu'** sur les points suivants :

- **Recul par rapport à la limite de fond de terrain** : inexistant ;
- **Imperméabilisation du sol** : la parcelle est totalement construite ;
- **Toiture** : mise en œuvre d'une toiture plate sur le volume principal.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **25 novembre 2024** au **9 décembre 2024** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 20/11/2024**

A Pont-à-Celles, le 12 novembre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Pascal TAVIER